

REPUBLIQUE DU NIGER
—
CONSEIL NATIONAL POUR LA
SAUVEGARDE DE LA PATRIE
—
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE
L'ASSAINISSEMENT ET DE
L'ENVIRONNEMENT



Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses 2025-2027

Septembre 2024

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	4
SIGLES ET ACRONYMES	5
RESUME	6
INTRODUCTION	7
PREMIERE PARTIE : CADRE DE PROGRAMMATION STRATEGIQUE	9
1.1. ANALYSE DIAGNOSTIQUE	9
1.1.1. Rappel des politiques publiques du secteur.....	9
1.1.2. Evolution des principaux indicateurs.....	10
1.1.3. Principaux constats et conclusions.....	11
1.2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	13
1.2.1. Vision	13
1.2.2. Objectifs	13
1.2.3. Résultats attendus	13
1.2.4. Axes stratégiques	13
1.2.5. Programmes	13
1.2.6. Cadre stratégique	14
1.2.7. Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales.....	16
2.1. PROGRAMME N°216 : PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE DES POLITIQUES DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	17
2.1.1. Périmètre, enjeux, cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 216.....	17
2.1.2. Objectif et résultats du programme 216.....	17
2.1.3. Indicateurs d'effet et cibles du programme 216.....	18
2.1.4.1. Actions du programme 216	18
2.1.4.2. Mesures d'accompagnement modalités opérationnelles du programme 216	18
2.1.5. Hypothèses, risques et les mesures de mitigation du programme 216.....	19
2.1.6. Programmation financière du programme 216.....	19
2.1.6.1. Programmation des dépenses par action du programme 216	19
2.1.6.2. Programmation des dépenses par catégories du programme 216	20
2.2. PROGRAMME 214 : ACCES A L'EAU POTABLE ET GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU 20	
2.2.1. Périmètre, enjeux, cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 214.....	20
2.2.2. Objectif et résultats (effets) du programme 214	21
2.2.3. Indicateurs d'effet et cibles.....	21
2.2.4. Présentation des actions, mesures et modalités opérationnelles du programme 214.....	21
2.2.5. Actions du programme 214	21
2.2.5.1. Mesures d'accompagnement et modalités opérationnelles du programme 214	22
2.2.6. Hypothèses, risques et les mesures de mitigation du programme 214.....	22
2.2.7. Programmation financière du programme 214.....	23
2.2.7.1. Programmation des dépenses par action du programme 214	23
2.2.7.2. Programmation financière par catégorie de dépense du programme 214	23
2.3. PROGRAMME 208 : GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	23
2.3.1. Périmètre, enjeux, cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 208.....	23
2.3.2. Objectif et résultats (effets) du programme 208	25
2.3.3. Indicateurs d'effet et cibles du programme 208.....	25
2.3.4. Présentation des actions, mesures et modalités opérationnelles du programme 208.....	25
2.3.4.1. Actions du programme 208	25

2.3.4.2.	Mesures d'accompagnement modalités opérationnelles du programme 208	26
2.3.5.	<i>Hypothèses, risques et les mesures de mitigation du programme 208</i>	27
2.3.6.	<i>Programmation financière du programme 208</i>	28
2.3.6.1.	Programmation des dépenses par action du programme 208	28
2.3.6.2.	Programmation des dépenses par catégories du programme 208	28
2.4.	PROGRAMME : 215 : HYGIENE, ASSAINISSEMENT ET CADRE DE VIE	29
2.4.5.	<i>Périmètre, enjeux, cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 215</i>	29
2.4.6.	<i>Objectif et résultats du programme du programme 215</i>	30
2.4.7.	<i>Indicateurs d'effet et cibles du programme 215</i>	30
2.4.8.	<i>Présentation des actions, mesures et modalités opérationnelles du programme 215</i>	31
2.4.8.1.	Actions du programme 215	31
2.4.8.2.	Mesures d'accompagnement modalités opérationnelles du programme 215	32
2.4.9.	<i>Hypothèses, risques et les mesures de mitigation du programme 215</i>	32
2.4.10.	<i>Programmation financière du programme 215</i>	33
2.4.10.1.	Programmation des dépenses par action du programme 215	33
2.4.10.2.	Programmation des dépenses par catégories du programme 215	33
2.5.	PROGRAMMATION FINANCIERE GLOBALE PAR CATEGORIE	33
2.6.	DIFFICULTES & RECOMMANDATIONS.....	34
CONCLUSION		35
ANNEXES		36
ANNEXE I : CADRE LOGIQUE PAR PROGRAMME.....		0
ANNEXE II : TABLEAU DES EMPLOIS REMUNERES AFFECTES PAR PROGRAMME		8
ANNEXES III : LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES.....		9
ANNEXES IV : PIE		0

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des principaux indicateurs	10
Tableau 2 : Analyse SWOT	11
Tableau 3 : Cadre stratégique des programmes	14
Tableau 4 : Indicateurs de performance et cibles du programme 216.....	18
Tableau 5 : Présentation des actions du programme 216	18
Tableau 6 : Hypothèses, risques et mesures de mitigation du programme 216	19
Tableau 7 : Programmation financière par action du programme 216.....	19
Tableau 8 : Programmation financière par catégorie de dépenses du programme 216.....	20
Tableau 9 : Indicateurs de performance et cible du programme 214	21
Tableau 10 : Présentation des actions du programme 214	22
Tableau 11 : Hypothèses, risques et mesures de mitigation du programme 214	22
Tableau 12 : Programmation financière par action du programme 214	23
Tableau 13 : Programmation financière par catégorie de dépense du programme 214	23
Tableau 14 : Cibles des indicateurs du programme 208.....	25
Tableau 15 : Actions du programme 208	25
Tableau 16 : Risques et mesures de mitigation des actions du programme 208.....	27
Tableau 17 : Programmation financière par action du programme 208	28
Tableau 18 : Programmation financière par catégorie de dépense du programme 208	29
Tableau 19 : Cibles des indicateurs du programme 215.....	30
Tableau 20 : Actions du programme 215	31
Tableau 21 : Risques et mesures d'accompagnement des actions du programme 215	32
Tableau 22 : Programmation financière par action du programme 215	33
Tableau 23 : Programmation financière par catégorie de dépense du programme 215	33
Tableau 24 : Programmation financière globale par catégorie	33
Tableau 25 : Cadre logique du Programme 216.....	0
Tableau 26 : Cadre logique du Programme 214.....	3
Tableau 27 : Cadre logique du Programme 208.....	4
Tableau 28 : Cadre logique du Programme 215.....	7
Tableau 29 : Tableau des emplois affectés au programme 216	8
Tableau 30 : Tableau des emplois affectés au programme 214	8
Tableau 31 : Tableau des emplois affectés au programme 208	8
Tableau 32 : Tableau des emplois affectés au programme 215	8

SIGLES ET ACRONYMES

CDMT	Cadres de Dépenses à Moyen Terme
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CNSP	Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie
COP	Conférence des Parties
CP	Crédit de paiement
DPBEB	Document de Programmation Budgétaire Economique et Pluriannuelle
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
GAR	gestion axée sur les résultats
GDT	Gestion Durable des Terres
MHA/E	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et l'Environnement
PANGIRE	Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PNEDD	Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable
PROSEHA	Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement
PRSP	Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie
RGCP	Règlement Général de la Comptabilité Publique
UEMOA	l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2025-2027 a été élaboré en tenant compte du contexte macroéconomique du pays. Ce contexte est caractérisé par la persistance des facteurs exogènes pesants. Il s'agit entre autres de l'insécurité et du changement climatique.

Ce DPPD 2025-2027, élaboré sans contrainte budgétaire, sur la base des ressources internes et externes (conventions signées entre les coopérations et le Gouvernement du Niger sur la période), est établi sur quatre programmes budgétaires. Il s'agit de :

- Programme 216 : Pilotage, Coordination et Gestion administrative de la politique de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement ;
- Programme 214 : Accès à l'eau potable et gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- Programme 208 : Gestion Durable des Terres, des Eaux, de la Biodiversité et Changement Climatique ;
- Programme 215 : Hygiène, Assainissement et Cadre de vie.

Il est évalué sur la période 2025-2027 à **91 131 549 557 FCFA** pour atteindre les objectifs suivants :

- Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour la population et le cheptel ;
- Restaurer et gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles.

INTRODUCTION

Depuis 2003, le Niger a entrepris des réformes pour améliorer son système de gestion des finances publiques et se conformer entre autres aux directives de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Dans ce cadre, à partir de 2007, le Niger a élaboré et mis en œuvre des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation de base et du secteur rural.

En 2009, suite à une réforme des finances publiques initiée par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le CDMT a muté vers un Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) devant mieux matérialiser la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) à travers les budgets-programmes.

Cette réforme des finances publiques de l'UEMOA a instauré de nouvelles règles de gestion des ressources publiques avec plus de rigueur et de transparence. C'est ainsi que six (6) directives ont été adoptées, imprimant un saut qualitatif dans la gestion des Finances publiques de l'Union.

Ainsi, en application des directives de l'UEMOA, le Niger a adopté en 2012 la loi organique n°2012-09 du 26 mars 2012, relative aux lois de finances passant ainsi, d'une logique de moyens à une logique de résultats. D'autres textes subséquents ont été pris notamment les décrets relatifs à la Nomenclature Budgétaire de l'Etat, au Règlement Général sur la Comptabilité Publique, au Plan comptable de l'Etat et au Tableau sur les Opérations Financières de l'Etat :

- le décret n°2013-83/PRN/MF du 1^{er} mars 2013, portant Règlement Général de la Comptabilité Publique (RGCP) ;
- le décret n°2013-84/PRN/MF du 1^{er} mars 2013, portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE).

Cette réforme sera progressivement appliquée jusqu'en 2017 date de son entrée en vigueur définitive.

En son article 51, la LOLF pose le Document de Programmation Budgétaire Economique et Pluriannuelle (DPBEB) comme référentiel de l'élaboration de la loi de Finances. Ainsi, au niveau ministériel, Chaque département est invité à élaborer un Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD) pour apprécier les résultats attendus de chaque programme en fonction des objectifs poursuivis.

Les missions du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et l'Environnement (MHA/E) consistent à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique nationale en matière d'hydraulique, d'Assainissement et d'Environnement conformément aux orientations du Gouvernement (Décret N° 2013-427/PM du 9 octobre 2013). Ces missions sont assurées grâce à l'action combinée des populations, de l'Etat (à travers ses dispositifs centraux, déconcentrés et décentralisés) et de plusieurs acteurs non étatiques (PTF, ONG, Associations de Développement, Secteur privé, Société civile et Syndicats).

De manière spécifique les missions suivantes sont assignées au MHA/E :

- la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
- la contribution à la définition et à la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement ;
- l'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière d'eau et d'assainissement ;
- l'approvisionnement en eau potable des communautés humaines et du cheptel ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), l'inventaire des ressources hydrauliques et l'établissement des rapports périodiques sur l'état des ressources en eau;
- la connaissance, la conservation et la protection des eaux souterraines et de surface ;
- la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- le contrôle de l'exploitation des infrastructures hydrauliques et de la gestion des services publics d'alimentation en eau potable;
- la gestion des relations avec les organismes nationaux intervenant dans son domaine de compétence;
- la mise en œuvre et le suivi de la Politique Nationale en matière d'Environnement et du Développement Durable ;
- la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies dans les domaines de la restauration et de la préservation de l'environnement, de la lutte contre la désertification, des changements climatiques, de la biodiversité, de la biosécurité et de la gestion des pollutions et nuisances, de la gestion durable des ressources naturelles et des zones humides ;
- le suivi et la mise en œuvre des accords, traités et conventions ratifiés par le Niger dans le domaine de l'environnement et du développement durable ;
- la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine de la gestion des déchets.

Le DPPD 2025-2027 du ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement tire son fondement légal de la LOLF du 26 mars 2012. En son article 51, la LOLF pose le Document de programmation budgétaire Economique et pluriannuelle (DPBEP) comme référentiel de l'élaboration de la loi de Finances. Ainsi, au niveau ministériel, Chaque département est invité à élaborer un Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD) pour apprécier les résultats attendus de chaque programme en fonction des objectifs poursuivis.

Le document se présente en deux parties : la première partie dressera le cadre stratégique du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement et La deuxième partie traitera de la programmation pluriannuelle glissante des dépenses.

PREMIERE PARTIE : CADRE DE PROGRAMMATION STRATEGIQUE

1.1.ANALYSE DIAGNOSTIQUE

1.1.1. Rappel des politiques publiques du secteur

Suite aux événements du 26 juillet 2023, des sanctions iniques ont été imposées à notre pays, le Niger par les organisations communautaires sous régionales (CEDEAO, UEMOA). C'est ainsi que le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) et le Gouvernement pour faire face à ces sanctions et surtout pour orienter notre économie vers le progrès prévu, ont élaboré pour la période 2024-2026, le Programme Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP).

Ce Programme est élaboré de façon participative suivant une logique axée sur une gestion concertée de la crise pour un retour rapide de notre pays dans le concert des Nations.

L'objectif de ce programme est d'imprimer une nouvelle vision de développement endogène du pays.

Le PRSP constitue dès lors le cadre de référence pour la mise en œuvre des actions de résilience et de développement.

Dans le domaine de l'environnement, la Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable (PNEDD, 2016) tire sa substance de l'axe « Dynamisation et modernisation du monde rural » de la SDDCI, Niger 2035. En ce sens, elle vise à : i) améliorer la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes ; ii) contribuer à la promotion d'une économie locale basée sur la gestion durable de l'environnement en vue de l'accroissement de la production dans le secteur rural et iii) renforcer les services climatiques en vue d'améliorer l'offre de services de gestion des risques.

De manière opérationnelle, la mise en œuvre de la PNEDD apportera une contribution significative à la réalisation des objectifs assignés aux programmes 12 relatif à la Modernisation du Monde Rural et 16 portants sur la Gestion Durable de l'Environnement et le renforcement de la résilience aux changements climatiques.

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016-2030) a été élaboré de façon participative durant l'année 2016 sur la base des ODD. Ce programme ainsi que le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ont été adoptés en mai 2017 par le gouvernement.

En vue de créer des conditions de visibilité et permettre d'accompagner le Niger dans l'atteinte des objectifs de développement durable N°6, à savoir l'accès universel aux services d'eau potable et d'assainissement et à la gestion intégrée des ressources en eau à l'horizon 2030, les autorités nigériennes ont adopté : (i) le code de l'eau et ses textes d'application ; (ii) la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale ; (iii) la Stratégie Opérationnelle pour la Promotion de l'Hygiène et d'Assainissement de Base ; (iv) la Politique Nationale de l'Eau ; (v) la Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement ; (vi) le Guide des Services d'Alimentation en Eau Potable dans le domaine de l'hydraulique rurale.

1.1.2. Evolution des principaux indicateurs

Le tableau 1 donne l'évolution des principaux indicateurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ainsi que dans le domaine de l'environnement.

Tableau 1 : Evolution des principaux indicateurs

• Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'accès théorique à l'eau potable en milieu rural	46,85%	47,24%	48,59%	49,26%	49,26%
Taux de Couverture Géographique	71,77%	72,39%	73,00%	73,45%	73,45%
Taux de desserte	95,62%	98,41%	98,82%	98,06%	98,06%
Taux d'accès au service basique d'eau potable	MR : 35,7% MU : 46,3%	MR : 50,4% MU : 45,4%	MR : 49,1% MU : 44,4%	MR : 44,5% MU : 38,4%	MR : 44,5%
Taux d'accès au service optimum d'eau potable	MR : 3,8% MU : 42,7%	MR : 1,8% MU : 48,8	MR : 4,1% MU : 45,3%	MR : 3,9% MU : 52,7%	MU : 38,4%
Taux d'accès au service optimum d'assainissement	MR : 0,60% MU : 26,50%	MR : 1,4% MU : 33,1%	MR : 2,3% MU : 23,5%	MR : 1,6% MU : 19,9%	MR : 3,9%
Taux d'accès au service basique d'assainissement	MR : 26,50% MU : 27,00%	MR : 3,1% MU : 26,6%	MR : 8,3% MU : 25,9%	MR : 5,0% MU : 26,3%	MU : 52,7%

En 2023, il n'y a pas eu d'enquête pour renseigner les indicateurs.

• Dans le domaine de l'environnement

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Superficie des terres dégradées traitées (ha)	37 310	46 814	38 222	57 063	47 872
Superficie des dunes traitées (ha)	5 279	3 959	4 610	6 313	9 263
Superficie traitée en RNA (ha)	154 812	92 992	108 822	240 147	65 619
Superficie plantée (ha)	22 472	24 124	22 359	27 639	21 504
Longueur de bandes pare-feu (kml)	10 906	21 809	31 050	32 912	15 966
Nombre de mares empoisonnées	114	94	51	66	32
Evolution de la population des girafes	664	-	730	904	ND
Quantité de feuilles de Moringa produite (t)	6 259	58 185	69 979	60 530	88 732

De 2019 à 2023, l'évolution des principaux indicateurs montre que globalement les meilleures performances ont été enregistrées en 2022. Cette performance s'explique par l'engouement des partenaires autour des activités de la Gestion Durable des Terres (GDT). Pour l'indicateur « quantité de feuilles de Moringa produite », on observe une très faible performance en 2019 due à la difficulté de capitalisation des données qui a été améliorée depuis 2020. Cependant, en

2023, plusieurs indicateurs ont enregistré une baisse de performance due au ralentissement voire l'arrêt des interventions sur le terrain suite aux évènements du 26 juillet 2023.

1.1.3. Principaux constats et conclusions

Tableau 2 : Analyse SWOT

- **Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement**

Forces	Faiblesses
1. Existence des documents stratégiques (PROSEHA, Politique de l'eau, PNHA, PANGIRE) pour le secteur	1. Insuffisance du financement du secteur
2. Existence des guides des services AEP, ATPC	2. Vulgarisation insuffisante des guides
3. Pratique de l'approche programme	3. Faible participation des bailleurs au Mécanisme Commun de Financement du PROSEHA 4. Insuffisance des ressources humaines et matérielles
4. Existence d'un cadre de concertation avec les acteurs du secteur	4. Faible suivi des recommandations
5. Existence des PLEA	5. Insuffisance de mise à jour des PLEA par les Collectivités Territoriales
1. Un contexte international propice et stimulant ;	1. Des ressources naturelles dans un état de dégradation avancée ;
2. Une volonté politique certaine	2. Un cadre réglementaire non unifié et incomplet ;
3. L'existence de la Contribution Déterminée au niveau National	3. Une faiblesse du système d'information, éducation et communication ;
4. L'existence d'un cadre juridique	4. Une insuffisance des connaissances des ressources naturelles ;
5. Une coopération constructive avec les partenaires techniques et financiers	5. Un faible niveau de financement du secteur ;
6. Des acteurs nationaux motivés	6. <i>Une faible visibilité du secteur</i>
7. Taux de couverture de plus 90% des communes en services de l'E/LCD	
8. Un capital d'expériences dans le domaine de la lutte contre la désertification.	
Opportunités	Menaces
1. Existence du PDES 2022 -2026	1. Faible Appropriation du PDES
2. Le droit à l'eau pour tous est garanti par la Constitution nigérienne	2. Faible application de l'Approche Fondée sur le Droit Humain

3. La réforme des finances publiques consacrant la généralisation du budget programme et prévoyant la déconcentration de la fonction d'ordonnateur,	3. Réticences des décideurs
---	-----------------------------

• *Dans le domaine de l'environnement*

Forces	Faiblesses
<p>9. Un contexte international propice et stimulant ;</p> <p>10. Une volonté politique certaine ;</p> <p>11. L'existence de la Contribution Déterminée au niveau National</p> <p>12. L'existence d'un cadre juridique ;</p> <p>13. Une coopération constructive avec les partenaires techniques et financiers ;</p> <p>14. Des acteurs nationaux motivés ;</p> <p>15. Couverture de plus 90% des communes en personnel ;</p> <p>16. Un capital d'expériences dans le domaine de la lutte contre la désertification.</p>	<p>7. Des ressources naturelles dans un état de dégradation avancée ;</p> <p>8. Un cadre réglementaire non unifié et incomplet ;</p> <p>9. Une insuffisance de moyens et la faible capacité des acteurs ;</p> <p>10. Une faiblesse du système d'information, éducation et communication ;</p> <p>11. Un faible niveau de financement du secteur ;</p> <p>12. Une insuffisance des connaissances des ressources naturelles ;</p> <p>13. Une faible visibilité du secteur.</p>
Opportunités	Menaces
<p>1. L'existence d'une Politique Nationale en matière d'Environnement et du Développement Durable ;</p> <p>2. L'existence d'un Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel (PIC-RS 2018-2030) ;</p> <p>3. Programme 16 de l'axe 3 du PDES 2022-2026 dédié à l'environnement ;</p> <p>4. La mise en œuvre de la stratégie « initiative 3N » ;</p> <p>5. Un environnement international favorable pour le financement du secteur ;</p> <p>6. L'adhésion du Niger à plusieurs accords, conventions, traités et initiatives internationales en matière de l'environnement et du développement durable ;</p> <p>7. Le transfert des compétences et des ressources aux collectivités.</p>	<p>La Pression démographique sur les ressources naturelles ;</p> <p>2. Les conflits fonciers ;</p> <p>3. Les aléas climatiques (sécheresses, inondations, tempêtes de sable, hautes températures, invasion acridienne, etc.) ;</p> <p>4. L'instabilité des institutions ;</p> <p>5. La politisation de l'administration ;</p> <p>6. L'insécurité persistante.</p>

1.2.ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.2.1. Vision

La vision du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement est de garantir d'ici 2030, l'accès universel à l'eau potable en mettant à la disposition de chaque ménage un robinet fonctionnel et des infrastructures d'hygiène et d'assainissement en milieu rural et urbain, tout en assurant une gestion durable des ressources en eau et une gestion soutenue des ressources naturelles et environnementales qui puisse accroître les capacités de résilience des populations aux aléas naturels et apte à assurer aux générations présentes et futures, une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable .

1.2.2. Objectifs

Les objectifs stratégiques du MHA/E sont :

- Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ;
- Restaurer et gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles.

1.2.3. Résultats attendus

Les résultats que visent les programmes du Ministère sont :

R1 : La performance dans la mise en œuvre des programmes est améliorée

R2 : Les populations ont accès équitable à l'eau potable à un coût abordable

R3 : La gestion durable des bases productives est assurée

R4 : Les populations ont accès équitable à l'assainissement et à un cadre vie décent.

1.2.4. Axes stratégiques

Pour relever les défis et les enjeux dans les domaines de l'eau, de l'hygiène, de l'assainissement et l'environnement, trois axes stratégiques ont été identifiés. Il s'agit de :

- Assurer l'accès pour tous à l'eau potable et aux infrastructures, d'hygiène et d'assainissement ;
- Accroître les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- Renforcer la résilience des populations face aux changements climatiques.

1.2.5. Programmes

Afin de matérialiser ces axes stratégiques, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement mettra en œuvre quatre programmes budgétaires qui sont :

- Pilotage et administration de la politique en matière de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement ;
- Accès à l'eau potable et Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- Gestion Durable des Terres, des Eaux, de la Diversité Biologique et Changement Climatique ;
- Hygiène, Assainissement et Cadre de vie

1.2.6. Cadre stratégique

Tableau 3 : Cadre stratégique des programmes

Objectif stratégique	Axes stratégiques	Programme	Objectifs spécifiques des Programme	Indicateur	CP
Les objectifs du MHA/E sont : - Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ; - Restaurer et gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles.	Assurer l'accès pour tous à l'eau potable et aux infrastructures, d'hygiène et d'assainissement.	Programme 216 : Pilotage et administration de la politique du ministère	Assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement	Taux d'exécution financière du budget du Ministère Taux d'exécution physique des programmes du Ministère	5 837 268 188
		Programme 214 : Accès à l'eau potable et GIRE	Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable pour tous, à un coût abordable	Taux d'accès des ménages au service optimal d'eau potable en milieu rural Taux d'accès des ménages au service optimal d'eau potable en milieu urbain	49 215 724 484
		Programme 215 : Hygiène, Assainissement et Cadre de Vie	Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats	Taux d'accès basique aux services d'assainissement Taux d'accès optimum aux services d'assainissement Taux de défécation à l'air libre Plans de gestion des déchets dans les villes	2 202 962 027

Objectif stratégique	Axes stratégiques	Programme	Objectifs spécifiques des Programme	Indicateur	CP
	Accroître les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.	Programme 208 : Gestion durable des Terres, des Eaux et de la diversité biologique et changement climatique	Améliorer la gestion des bases productives dans un contexte de Changements Climatiques	Proportion des superficies des terres dégradées réduite Taux de carbone séquestré	33 875 594 858
Total					91 131 549 557

Ce cadre stratégique permettra l'atteinte des objectifs du PROSEHA et de la PNEDD en particulier et ceux du PRSP en général.

1.2.7. Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales

Suite aux événements du 26 juillet 2023, des sanctions iniques ont été imposées à notre pays, le Niger par les organisations communautaires sous régionales (CEDEAO, UEMOA). C'est ainsi que le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) et le Gouvernement pour faire face à ces sanctions et surtout pour orienter notre économie vers le progrès prévu, ont élaboré pour la période 2024-2026, le Programme Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP).

Ce Programme est élaboré de façon participative suivant une logique axée sur une gestion concertée de la crise pour un retour rapide de notre pays dans le concert des Nations.

L'objectif de ce programme est d'imprimer une nouvelle vision de développement endogène du pays.

Le PRSP, intégrant tous les programmes sectoriels, constitue dès lors le cadre de référence pour la mise en œuvre des actions de résilience et de développement.

L'accès à l'eau potable et l'assainissement pour tous constitue une des priorités d'investissement dans le développement du capital humain (axe 1 du PRSP). Conscient de ce problème, le **Général de Brigade ABDOURAHAMAN TIANI**, dans son Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie a fait de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, une de ses priorités.

Cet axe constitue également une des priorités d'investissement du Gouvernement.

DEUXIEME PARTIE : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES

2.1. PROGRAMME N°216 : Pilotage, Coordination et Gestion administrative des politiques de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement

2.1.1. Périmètre, enjeux, cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 216

Le périmètre du programme « Pilotage, Coordination et Gestion administrative des politiques de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement » recouvre toutes les actions de coordination, du contrôle, du suivi, de la gestion administrative, financière et techniques des services, de programmation, du suivi et évaluation, de la collecte et traitement des données, de la communication, de la préparation du budget, de la préparation et de la mise en œuvre des procédures de passations des marchés.

Le principal enjeu pour le programme « Pilotage et Administration de la politique du ministère » est d'opérer un ensemble de choix stratégiques relatifs au leadership et à la satisfaction durable des besoins de financement conformément aux orientations du PROSEHA et du PNEDD ainsi que d'asseoir une bonne synergie dans la mise en œuvre des différents programmes relatifs à l'eau, l'assainissement et l'environnement.

Le Directeur des Etudes et de la Programmation, est responsable du programme. Il est suppléé par le Directeur des Ressources Financières et du Matériel.

La mise en œuvre de ce programme sera assurée par : Le Cabinet du Ministre ; le Secrétariat Général ; l'Inspection Général des Services ; la Direction des études et de la programmation ; la Direction des ressources financières et du matériel ; la Direction des Ressources Humaines ; la Direction des Marchés Publics et de délégations des services ; la Direction des Archives, de la Documentation, de l'Information et des Relations Publiques ; la Direction de la Législation ; la Direction des Statistiques ; la Direction de la Protection de l'Environnement et de l'Équipement Militaire ; le Bureau National d'Évaluation Environnementale ; le Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement ; les Directions Régionales et Directions Départementales de l'Hydraulique et l'Assainissement ; les Directions Régionales et Départementales de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification ; les Services Communaux de l'Hydraulique et de l'Assainissement (SCHA) et les Services Communaux de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification.

2.1.2. Objectif et résultats du programme 216

L'objectif de ce programme est d'assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement.

Le résultat attendu du programme 216 « Pilotage, Coordination et Gestion administrative des politiques de l'hydraulique, de l'assainissement et de l'environnement » est :

R1 : la performance dans la mise en œuvre des programmes est améliorée.

2.1.3. Indicateurs d'effet et cibles du programme 216

Les principaux indicateurs d'effet du Programme 216 ainsi que ses cibles de 2024 à 2027 sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Indicateurs de performance et cibles du programme 216

Indicateur	Référence en 2023	Cibles			
		2024	2025	2026	2027
Taux d'exécution financière du budget du Ministère	40,58	60%	65%	70%	75%
Taux d'exécution physique des programmes du Ministère	-	60%	62%	65%	70%

La création du MHA/E est intervenue lors du 3^{ème} trimestre de 2023. De ce fait, il n'existe pas de référence pour ces deux indicateurs du programme 216. Même si elles existent, elles sont partielles comme celle de l'indicateur « Taux d'exécution financière du budget du Ministère ».

2.1.4. Présentation des actions, mesures et modalités opérationnelles du programme 216

2.1.4.1. Actions du programme 216

Les actions retenues sont présentées dans le tableau 5.

Tableau 5 : Présentation des actions du programme 216

	Actions	Objectifs	Indicateurs
1.	Action 1 : Gestion des ressources humaines	Renforcer les capacités des ressources humaines	Proportion d'agents formés Taux de mise œuvre du Plan de Formation
2.	Action 1 : Gestion financière et matérielle	Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources	Taux d'exécution du budget
3.	Action 3 : Coordination, planification et suivi -évaluation	Assurer la coordination, et la régulation du secteur	Proportion de revue sectorielle tenue Proportion des rapports élaborés dans le délai Taux d'exécution financière des projets et programmes sous tutelle

Pour couvrir tout le champ du programme 216 « Pilotage, Coordination et Gestion administrative des politiques de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement », trois actions ont été retenues. Il s'agit de : (i) Gestion des ressources humaines, (ii) Gestion financière et matérielle et (iii) Coordination, planification et suivi -évaluation.

2.1.4.2. Mesures d'accompagnement modalités opérationnelles du programme 216

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions, il est nécessaire de prendre des mesures d'accompagnement suivantes :

- Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation du financement du secteur ;
- Mettre en œuvre le plan de transfert des compétences et des ressources.

2.1.5. Hypothèses, risques et les mesures de mitigation du programme 216

La mise en œuvre efficace et efficiente des actions du programme nécessite la prise en compte des risques éventuels et des mesures d'accompagnement adéquates résumés dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Hypothèses, risques et mesures de mitigation du programme 216

	Action	Risques	Mesures de mitigation
1.	Action 1 : Gestion des ressources humaines	Faible portage des actions	Mettre en œuvre le plan de transfert des compétences et des ressources
		Insuffisance des ressources humaines Mobilité du personnel	Mettre à jour la base de données du personnel du ministère par programme et suivi des programmes opérationnels
		Manque de formation	Actualiser et mettre en œuvre du plan de formation
2.	Action 1 : Gestion financière et matérielle	Faible allocation des ressources Mauvaise gestion des fonds	Allouer des ressources conséquentes Renforcer les capacités des gestionnaires des ressources
3.	Action 3 : Renforcement de la planification, programmation, suivi-évaluation et communication	Déperdition d'information Déficit de communication entre les acteurs	Tenir les réunions des cadres de concertations et de coordination

2.1.6. Programmation financière du programme 216

2.1.6.1. Programmation des dépenses par action du programme 216

Le tableau suivant indique la programmation financière du programme « Pilotage, Coordination et Gestion administrative des politiques de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement ».

Tableau 7 : Programmation financière par action du programme 216

Programmes 216	2025	2026	2027
Action 1 : Gestion des ressources humaines	3 398 959 551	3 741 055 506	4 115 161 057
Action 2 : Gestion financière et matérielle	1 645 069 412	1 875 576 353	2 063 133 989
Action 3: Coordination, planification et suivi et évaluation	793 239 225	74 250 000	81 675 000
Total général	5 837 268 188	5 690 881 859	6 259 970 046

Les projections budgétaires de crédits pour les 3 années sont de l'ordre de : 5 837 268 188 FCFA en 2025 ; 5 690 881 859 FCFA en 2026 et 6 259 970 045 FCFA en 2027 pour un taux de croissance de 5% pour les ressources internes.

2.1.6.2. Programmation des dépenses par catégories du programme 216

Le tableau suivant indique la programmation financière par catégories de dépenses du programme « Pilotage, Coordination et Gestion administrative des politiques de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement ».

Tableau 8 : Programmation financière par catégorie de dépenses du programme 216

Programmes 216	2025	2026	2027
Personnel	3 378 959 551	3 550 007 529	3 727 507 905
Biens et services	482 729 342	506 865 809	532 209 100
Transfert	65 000 000	68 250 000	71 662 500
Investissements	1 910 579 295	1 565 758 522	1 928 590 541
<i>Sur ressources internes</i>	1 184 840 070	1 565 758 522	1 928 590 541
<i>Sur ressources externes</i>	725 739 225	0	0
Total	5 837 268 188	5 690 881 860	6 259 970 046

Les projections budgétaires de crédits pour les 3 années sont de l'ordre de : 5 837 268 188 FCFA en 2025 ; 5 690 881 859 FCFA en 2026 et 6 259 970 045 FCFA en 2027.

La réduction du budget en 2025 surtout sur les investissements s'explique par l'absence de financement extérieur.

2.2. PROGRAMME 214 : Accès à l'Eau Potable et Gestion intégrée des ressources en eau

2.2.1. Périmètre, enjeux, cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 214

Le périmètre du programme 214 concerne principalement les actions suivantes :

le développement des infrastructures d'hydraulique urbaine, villageoise et pastorale ; le développement des approches pour protéger les zones de captage d'eau potable et assurer la qualité de l'eau produite et distribuée ; la conception et la mise en place de programmes d'information, de sensibilisation et d'encadrement des populations en matière d'eau potable ; la connaissance et le suivi de la ressource en eau ; la gestion intégrée des ressources en eau ; la mise en place du fonds national de l'eau et de l'Assainissement.

L'enjeu majeur de ce programme « Accès à l'eau potable » est de veiller à ce que tous les investissements consentis dans le cadre du PROSEHA puissent permettre d'augmenter significativement le taux d'accès théorique en milieu rural.

Concomitamment, un autre enjeu est également celui de la réduction des disparités intra et inters régionaux.

Responsable du Programme : Le Directeur Général de l'Hydraulique, est responsable du programme. Il est suppléé par le Directeur des Infrastructures Hydrauliques.

Les Directions directement concernées par la mise en œuvre de ce programme sont :

- La Directions des Infrastructures Hydrauliques ;
- La Direction des Ressources en eau ;
- La Direction de la Promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- Le Secrétariat Permanent/PANGIRE ;
- La Société du Patrimoine des Eaux du Niger ;
- Les Directions Régionales de l’Hydraulique et l’Assainissement ;
- Les Directions Départementales de l’Hydraulique et l’Assainissement ;
- Les Services Communaux de l’Hydraulique et de l’Assainissement (SCHA) ;
- Les Projets et Programmes sous tutelle.

2.2.2. Objectif et résultats (effets) du programme 214

L’objectif du programme 214 est d’assurer l’accès universel et équitable à l’eau potable pour tous, à un coût abordable.

Le résultat attendu du programme 214 « Accès à l’Eau Potable et Gestion Intégrée des Ressources en Eau » est :

R1 : les populations ont accès équitable à l’eau potable à un coût abordable.

2.2.3. Indicateurs d’effet et cibles

Les indicateurs de performance du programme et leurs cibles sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Indicateurs de performance et cible du programme 214

Indicateur	Référence en 2022	Cibles			
		2024	2025	2026	2027
Taux d’accès des ménages au service optimal d’eau potable en milieu rural	3,9%	7,8%	9%	11,00%	12%
Taux d’accès des ménages au service optimal d’eau potable en milieu urbain	52,7%	58%	61%	64%	67%

En hydraulique rurale, les investissements semblent insuffisants au vu de l’accroissement annuel continu des besoins en eau potable. Cela se traduit par des évolutions décroissantes du taux d’accès théorique à l’eau potable.

En hydraulique urbaine, les efforts d’investissement semblent plus soutenus malgré l’urbanisation plus poussée de nos villes.

2.2.4. Présentation des actions, mesures et modalités opérationnelles du programme 214

2.2.5. Actions du programme 214

Les actions retenues sont présentées dans le tableau 10.

Tableau 10 : Présentation des actions du programme 214

	Actions	Objectifs	Indicateurs
1	Action 1 : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu rural dans la quiétude et la solidarité	Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu rural dans la quiétude et la solidarité	Taux d'accès théorique à l'eau potable Taux de couverture géographique
2	Action 2 : Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain	Assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain	Taux de desserte à l'eau potable pour tous en milieu urbain
3	Action 3 : Renforcer la connaissance et le suivi des ressources en eau	Améliorer la connaissance, le suivi et la protection des ressources en eau	Proportion des piézomètres installés (ou réhabilités) Proportion de stations hydrométriques installés (ou réhabilités) Proportion de dispositifs de la qualité de l'eau
4	Action 4 : Améliorer la mise en œuvre de la GIRE	Rendre opérationnel les organes de la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux	Taux de mise en place des organes GIRE

2.2.5.1. Mesures d'accompagnement et modalités opérationnelles du programme 214

Depuis 2017, le Gouvernement a pris un décret sur le transfert des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales qui assurent la maîtrise d'ouvrage.

Afin d'accompagner ce processus, il convient de procéder à une réforme de l'hydraulique rurale et l'hydraulique urbaine.

2.2.6. Hypothèses, risques et les mesures de mitigation du programme 214

Tableau 11 : Hypothèses, risques et mesures de mitigation du programme 214

	Action	Risques	Mesures de mitigation
1	Action 1 : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu rural dans la quiétude et la solidarité	<ul style="list-style-type: none"> - Faible portage politique au plus haut niveau ; - Difficulté dans la mise en œuvre ; - L'inaccessibilité dans les zones, - Situation d'urgence ;(catastrophes naturelles, épidémie, pandémie ...) - Insuffisance des financements ; - Faibles capacités d'intervention du privé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Engager des champions ; - Sensibilisation de la population ; - Développer le NEXUS-humanitaire-paix développement ; - Plaidoyer en faveur du programme ; - Renforcement de capacités.
2	Action 2 : Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain		
3	Action 3 : Renforcer la connaissance et le suivi des ressources en eau		
4	Action 4 : Améliorer la mise en œuvre de la GIRE		

2.2.7. Programmation financière du programme 214

2.2.7.1. Programmation des dépenses par action du programme 214

Tableau 12 : Programmation financière par action du programme 214

Programmes 214	2025	2026	2027
Action 1 : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu rural dans la quiétude et la solidarité	36 231 943 151	23 552 549 089	29 731 574 235
Action 2 : Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain	9 261 333 333	52 483 081 849	46 892 918 000
Action 3 : Renforcer la connaissance et le suivi des ressources en eau	3 722 448 000	117 429 393	106 203 729
Action 4 : Améliorer la mise en œuvre de la GIRE	0	565 106 051	642 492 844
Total général	49 215 724 484	76 718 166 381	77 373 188 809

Cette programmation a été faite sur la base des financements acquis des projets et programmes en cours et en instance de démarrage. La situation peut évoluer au fur et à mesure des années, selon l'adhésion graduelle des partenaires et la levée de la mesure de suspension de certaines coopérations bilatérales et multilatérales.

2.2.7.2. Programmation financière par catégorie de dépense du programme 214

Tableau 13 : Programmation financière par catégorie de dépense du programme 214

Programmes 214	2025	2026	2027
Personnel	648 011 610	699 446 919	758 472 841
Biens et services	-	-	-
Transfert	-	-	-
Investissements	48 567 712 874	76 018 719 462	28 258 377 934
<i>Sur ressources internes</i>	15 118 819 877	21 547 736 401	28 258 377 934
<i>Sur ressources externes</i>	33 448 892 997	54 470 983 061	48 356 338 034
Total	49 215 724 484	76 718 166 381	29 016 850 775

Les biens et services de ce programme sont inscrits dans le programme 214. En 2025, les ressources sont faibles et insuffisantes du fait de la mesure de suspension de la plupart des coopérations.

2.3. PROGRAMME 208 : Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique

2.3.1. Périmètre, enjeux, cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 208

Le programme 208 « Gestion Durable des Terres, des Eaux et de la diversité biologique » repose principalement sur la mise en œuvre du Cadre Stratégique du Niger de Gestion Durable des Terres (CS-GDT) adopté par le Gouvernement en novembre 2014. Il tire également son fondement de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique, la Stratégie Nationale du

Développement Durable de l'Aquaculture, la Stratégie Nationale du Développement Durable de la Pêche.

Ce programme est en lien avec le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) à travers l'Axe 3 « Amélioration de la croissance économique et de l'emploi » et de l'Effet sectoriel 3.3 « la Gestion Durable des Terres, des Eaux et de la Biodiversité est améliorée ».

Aussi, les engagements du Niger à la Conférence des Parties (COP) 21 spécifiés à travers sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée et adoptée par le Gouvernement en 2021 sont pris en compte. Ces engagements portent aussi bien sur l'atténuation par la mise à l'échelle des bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres (GDT) sur l'ensemble des zones agro-écologiques pour augmenter la résilience des écosystèmes et des ménages, et séquestrer le carbone, que sur l'adaptation visant la restauration de terres agro-sylvo-pastorales.

L'enjeu majeur du programme concerne la dégradation des ressources naturelles, le changement climatique et la croissance démographique.

Le cadre organisationnel de mise en œuvre est composé de :

Responsable du Programme : Le Directeur Général des Eaux et Forêts est responsable du programme. Il est suppléé par le Directeur Général de l'Environnement et du Développement Durable.

Les Directions directement concernées par la mise en œuvre de ce programme sont :

- La Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA) ;
- La Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (DFC/AP) ;
- La Direction de la Gestion Durable des Terres et des Forêts (DGDT/F) ;
- La Direction de la Protection de l'Environnement et de l'Équipement Militaire (DPE/EM) ;
- La Direction du Recrutement, de formation et de la Gestion de la Carrière du personnel des Eaux et Forêts (DR/F/GC) ;
- La Direction de la Promotion de l'Economie Verte et de Développement des Chaines de Valeur (DPEV/DCV) ;
- La Direction du Renforcement de la Résilience et de l'Atténuation au Changement Climatique (DRR/ACC) ;
- La Direction des Normes Environnementales et de la Prévention des Risques (DNE/PR) ;
- L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) ;
- Le Centre National de Surveillance Écologique et Environnementale (CNSEE) ;
- Le Centre National des Semences Forestières (CNSF) ;
- Les divisions et départementales ainsi que les sections communales en liens avec le programme ;
- Les Projets et Programmes sous tutelle.

2.3.2. Objectif et résultats (effets) du programme 208

Le programme a pour objectif d'améliorer la gestion des bases productives dans un contexte de Changements Climatiques.

Le principal résultat attendu du programme est :

R1 : la gestion durable des bases productives est assurée.

2.3.3. Indicateurs d'effet et cibles du programme 208

Les indicateurs de performance du programme sont indiqués dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Cibles des indicateurs du programme 208

Indicateur	Référence en 2023	Cibles			
		2024	2025	2026	2027
Proportion des superficies des terres dégradées réduite	ND	2%	2%	2%	2%
Taux de carbone séquestré	ND	3,38%	3,38%	3,38%	3,38%

L'indicateur retenu pour mesurer la performance du programme 208 est la « Proportion des superficies des terres dégradées réduite » et la « Taux de carbone séquestré ». Il s'agit de réduire environ 100 000 ha des terres dégradées sur 4 193 644 ha. Et aussi de séquestrer environ 22 000 tonnes Equivalent-carbone chaque année conformément aux engagements du Niger en matière de la NDT.

En effet, la finalité de ce programme est l'amélioration de la gestion des bases productives qui passe par l'augmentation des rendements entre autres ceux des terres dégradées et l'augmentation des superficies cultivables.

2.3.4. Présentation des actions, mesures et modalités opérationnelles du programme 208

2.3.4.1. Actions du programme 208

Les actions retenues sont présentées dans le tableau 16.

Tableau 15 : Actions du programme 208

	Actions	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
1	Action 1 : Récupération des terres dégradées	Récupérer les terres agricoles, sylvicoles et pastorales	Les productions agro-sylvo-pastorales sont augmentées	- Rendement des terres agricoles récupérées - Rendement de terres pastorales récupérées
2	Action 2 : Gestion de la diversité biologique	- Préserver et valoriser la diversité animale et végétale des écosystèmes	Les aires protégées, les zones cynégétiques et les ressources halieutiques sont gérées durablement	- Taux d'évolution de la production piscicole - Taux d'évolution de la population des girafes
3	Action 3 : Surveillance et protection de l'environnement	Assurer la surveillance et la protection de l'environnement	La pression sur les ressources naturelles est réduite	- Taux de braconnage - Taux d'exploitation illégale des ressources forestières

4	Action 4 : Renforcement de la résilience des populations	Renforcer la résilience des populations et l'atténuation face aux effets des variabilités et changements climatiques	Les populations sont plus résilientes face aux effets des variabilités et changements climatiques	- Taux d'adoption des technologies d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques de la CDN
5	Action 5 : Promotion de l'économie verte	Promouvoir l'économie verte et valoriser les Produits Forestiers Non Ligneux	La qualité de vie des ménages est améliorée	- Part de l'économie verte dans les ménages - Taux d'amélioration du revenu des ménages
6	Action 6 : Renforcement des Capacités Opérationnelles de la Force des Eaux et Forêts	Améliorer les capacités opérationnelles de la Force des Eaux et Forêts	Les agents du Corps des Eaux et Forêts sont dotés en matériel militaire	- Taux des agents équipés en matériel militaire

NB : les cibles constantes relatives aux indicateurs « Rendement de la biomasse herbacée des terres récupérées (t/ha) et Rendement agricole des terres récupérées (kg/ha) » sont des normes de référence nationales que nous projetons d'atteindre.

Six actions sont retenues pour couvrir le champ de ce programme. Ainsi, dix indicateurs sont identifiés pour mesurer la performance des actions.

2.3.4.2. Mesures d'accompagnement modalités opérationnelles du programme 208

Pour faciliter la mise en œuvre du programme, les mesures suivantes sont préconisées :

- l'établissement d'une situation de référence biophysique et socio-économique des sites avant toute intervention ;
- la mobilisation des ressources conformément au calendrier de mise en œuvre du programme ;
- la création d'un cadre de concertation entre tous les acteurs de mise en œuvre du programme ;
- l'établissement des conventions de partenariat entre le ministère et les Programmes/Projets, les collectivités territoriales et les ANE qui interviennent dans le secteur de l'environnement ;
- le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du programme ;
- l'élaboration des plans d'aménagement, plans de gestion/cahier de charges.

Les partenaires stratégiques de mise en œuvre de ce programme principalement, l'Etat, les PTF et les ANE du secteur, sont les pourvoyeurs des ressources financières. Cependant, dans l'exécution, les communes seront à l'avant-garde, au regard du transfert des compétences et des ressources que l'Etat leur a concédé dans le domaine de l'environnement. Ainsi, les activités liées à ce programme seront réalisées par des communautés organisées en comités de gestion en lien avec les différentes thématiques. L'essentiel des activités seront conduites sous forme

de travaux de Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), sous l'encadrement technique des services de l'environnement.

2.3.5. Hypothèses, risques et les mesures de mitigation du programme 208

La mise en œuvre efficace et efficiente des actions du programme nécessite la prise en compte des risques éventuels et des mesures d'accompagnement adéquates résumés dans le tableau suivant.

Tableau 16 : Risques et mesures de mitigation des actions du programme 208

	Action	Risques	Mesures de mitigation
1	Action 1 : Récupération des terres dégradées	- L'abandon des sites - Les conflits fonciers - L'insécurité	- L'établissement d'une situation de référence biophysique et socio-économique des sites avant toute intervention - Le choix des sites dans les zones sécurisées
2	Action 2 : Gestion de la diversité biologique	- L'insécurité - Absence des plans d'aménagement et de gestions des aires protégées/Plans d'affaires - Faible concertation entre acteurs	- La création d'un cadre de concertation entre tous les acteurs de mise en œuvre du programme ; - Communication avec le dispositif sécuritaire de l'Etat au niveau des zones à risque - L'élaboration des plans d'aménagement, plans de gestion/cahier de charges/Plans d'affaires
3	Action 3 : Surveillance et protection de l'environnement	- L'insécurité - L'insuffisance des équipements adéquats pour les équipes en charge de la police forestière	- Communication avec le dispositif sécuritaire de l'Etat au niveau des zones à risque - Acquisition des équipements adéquats pour les équipes en charge de la police forestière
4	Action 4 : Renforcement de la résilience des populations	- Insuffisance de capitalisation des données des différents acteurs œuvrant dans le domaine	- Création d'un cadre de concertation entre tous les acteurs de mise en œuvre du programme - Etablissement des conventions de partenariat entre le MHA/E, les collectivités et les Programmes/Projets, ONG et les organismes qui interviennent dans le secteur
5	Action 5 : Promotion de l'économie verte	- L'inaccessibilité des ressources financières pour les acteurs œuvrant dans les filières sur les PFNL	- Accompagnement des acteurs par les projets - Elaboration des plans d'affaires sur les PFNL
6	Action 6 : Renforcement des Capacités Opérationnelles de la Force des Eaux et Forêts	- La non disponibilité et l'inaccessibilité des ressources financières	- la mise en place du plan de formation - la mise en œuvre du plan de passation des marchés - le suivi-évaluation des activités

2.3.6. Programmation financière du programme 208

2.3.6.1. Programmation des dépenses par action du programme 208

Le tableau suivant indique la programmation financière du programme Gestion Durable des Terres, des Eaux, de la Diversité Biologique et Changement Climatique.

Tableau 17 : Programmation financière par action du programme 208

Programmes 208	2025	2026	2027
Action 1 : Récupération des terres dégradées	30 051 726 603	31 893 526 427	30 625 719 072
Action 2 : Gestion de la diversité biologique	1 490 984 920	898 180 799	544 085 183
Action 3 : Surveillance et protection de l'environnement	200 661 335	205 444 402	215 716 630
Action 4 : Vulgarisation des technologies d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques	617 222 000	619 072 000	621 014 500
Action 5 : Promotion de l'économie verte et valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)	15 000 000	20 000 000	25 000 000
Action 6 : Renforcement des Capacités Opérationnelles de la Force des Eaux et Forêts	1 500 000 000	1 650 000 000	1 815 000 000
Total général	33 875 594 858	35 286 223 628	33 846 535 385

Les projections budgétaires de crédits pour les 3 années sont de l'ordre : 33 875 594 858 FCFA en 2025 ; 35 286 223 628 FCFA en 2026 et 33 846 535 385 FCFA en 2027 pour un taux de croissance de 5% pour les ressources internes.

L'action « Récupération des terres dégradées » représente respectivement 89%, 90% et 90% des crédits globaux du programme en 2025, 2026 et 2027. Cela s'explique par un apport plus conséquent des ressources extérieures lié aux projets notamment le projet PGIP.

2.3.6.2. Programmation des dépenses par catégories du programme 208

Le tableau suivant indique la programmation financière par catégories de dépenses du programme 208 « Gestion Durable des Terres, des Eaux, de la Diversité Biologique et Changement Climatique ».

Tableau 18 : Programmation financière par catégorie de dépense du programme 208

Programmes 208	2025	2026	2027
Personnel	3 376 721 993	3 482 744 601	3 609 790 245
Biens et services	0	12 000 000	12 000 000
Transfert	241 615 695	296 584 356	320 725 142
Investissements	30 257 257 170	31 494 894 671	29 904 019 998
<i>Sur ressources internes</i>	2 965 670 431	3 271 453 950	3 435 026 648
<i>Sur ressources externes</i>	27 291 586 739	28 223 440 721	26 468 993 350
Total	33 875 594 858	35 286 223 628	33 846 535 385

Les projections budgétaires de crédits pour les 3 années sont de l'ordre : 33 875 594 858 FCFA en 2025 ; 35 286 223 628 FCFA en 2026 et 33 846 535 385 FCFA en 2027.

Les ressources externes représentent respectivement 81%, 80% et 78% des crédits globaux en 2025, 2026 et 2027. Cela est lié à la programmation conséquente du projet PGIP qui a programmé 21,420 milliards de FCFA en 2025 et 24,840 milliards de FCFA en 2026 et 2027. La réduction du budget en 2027 s'explique par la clôture de certains projets (PGIEO-NN, WAP-Adapt et PROSAP) liés au programme.

2.4. PROGRAMME : 215 : Hygiène, Assainissement et Cadre de vie

2.4.5. Périmètre, enjeux, cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 215

Le programme « d'hygiène et d'assainissement » couvre toutes les actions d'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, conventions et accords internationaux, stratégies et plans d'actions en matière d'hygiène et d'assainissement.

A ce titre le périmètre concerne principalement les actions suivantes :

- la conception et la mise en œuvre de programmes pertinents de communication, d'information, de sensibilisation et d'encadrement des populations en matière d'hygiène et d'assainissement ;
- la réalisation des infrastructures d'hygiène et d'assainissement autonome en tenant compte du genre (GHM, handicapés, et plus vulnérables...) et de traitement des boues de vidange ;
- la promotion du marketing de l'assainissement en vue de faciliter l'accès des populations aux matériaux et équipements d'assainissement ;
- la réalisation et la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement ;
- la mise à l'échelle de l'approche communale WASH pour accompagner la mise en œuvre de l'ATPC ;
- la gestion des déchets ;
- la gestion des ressources matérielles, financières et humaines mises à la disposition du programme.

L'enjeu principal du programme se traduit par l'amélioration du cadre de vie à travers la promotion du changement positif de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement et la résolution des besoins en service d'assainissement des populations.

Les mécanismes institutionnels et organisationnels de mise en œuvre du programme se dessinent comme suit :

Responsable du Programme : La Directrice Générale de l'Assainissement. Elle est suppléée par le Directeur du Cadre de Vie et de Gestion des Déchets.

La mise en œuvre de ce programme sera assurée par :

- La Direction Générale de l'Assainissement et ses trois (3) Directions Techniques ;
- Les Directions Régionales de l'Hydraulique et l'Assainissement (y compris Les Conseillers Régionaux en Eau et Assainissement) ;
- Les Directions Départementales de l'Hydraulique et l'Assainissement ;
- Les Services Communaux de l'Hydraulique et l'Assainissement ;
- Les Projets et Programmes sous tutelle.

2.4.6. Objectif et résultats du programme du programme 215

L'objectif du programme est d'assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats.

Les principaux résultats attendus du programme sont :

R1 : l'assainissement et l'hygiène en milieu rural sont améliorés ;

R2 : l'assainissement et l'hygiène en milieu urbain sont améliorés ;

R3 : les capacités institutionnelles pour la gestion de l'hygiène et de l'assainissement et des déchets sont renforcées.

2.4.7. Indicateurs d'effet et cibles du programme 215

Tableau 19 : Cibles des indicateurs du programme 215

Indicateur	Référence en 2023	Cibles			
		2024	2025	2026	2027
Taux d'accès basique aux services d'assainissement	8,0%	10,0%	12,0%	14,0%	16,0%
Taux d'accès optimum aux services d'assainissement	4,2 %	5,2%	6,2%	7,2%	8,2%
Taux de défécation à l'air libre	70,4%	67,4%	64,4%	61,4%	58,4%
Plans de gestion des déchets dans les villes	ND	ND	07	10	10

Les cibles 2025, 2026 et 2027 sont déterminées à partir de la référence 2023 (avec un pas de 2% par an pour les services basiques d'assainissement, 1% par an pour le taux d'accès optimum aux services d'assainissement et 3% par an pour le taux de défécation. Le taux de défécation à l'air libre doit tendre vers zéro (o) raison pour laquelle les taux évoluent dans l'ordre décroissant.

Selon le PROSEHA le taux de défécation devrait tendre vers zéro (o) à l'horizon 2030 si chaque année le financement suivait à hauteur de 17 milliards environ.

2.4.8. Présentation des actions, mesures et modalités opérationnelles du programme 215

2.4.8.1. Actions du programme 215

Les actions retenues sont présentées dans le tableau 20.

Tableau 20 : Actions du programme 215

	Actions	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
1	Action 1 : Communication et sensibilisation des populations en matière d'hygiène et d'assainissement	Améliorer les pratiques d'hygiène et d'assainissement	Les comportements des populations et le marketing de l'assainissement sont améliorés	Taux de défécation à l'air libre
2	Action 2 : Accès à l'assainissement	Améliorer l'accès à l'assainissement	Les services basiques d'assainissement pour tous est assurée	Taux d'accès aux services basique d'assainissement
3	Action 3 : Gestion des déchets	Améliorer la gestion des déchets	Les milieux humains sont salubres	Villes ayant un Plan de Gestion des Déchets (PGD) en exécution

Sept actions sont retenues pour couvrir le champ de ce programme, notamment une action sur le fonctionnement du programme et six actions techniques. Ainsi, dix indicateurs sont identifiés pour mesurer la performance des actions.

Le programme Hygiène, Assainissement et Cadre de Vie comporte 3 actions :

Action 1 : Communication et sensibilisation des populations en matière d'hygiène et d'assainissement

- Assainissement et hygiène des ménages ;
- Assainissement et hygiène des établissements scolaires ;
- Assainissement et hygiène des formations sanitaires ;
- Assainissement et hygiène des autres lieux de vie.

Action 2 : Accès à l'assainissement

- Réalisations d'ouvrages d'hygiène et d'assainissement dans les lieux publics ;
- Réalisations d'ouvrages d'hygiène et d'assainissement dans les établissements scolaires ;
- Réalisations d'ouvrages d'hygiène et d'assainissement dans les formations sanitaires ;
- Construction de stations de boues de vidange.

Action 3 : Gestion de déchets

- Aménagement des espaces verts ;
- Renforcement des capacités des communautés en matière de gestion des déchets ;
- Promotion des meilleures pratiques et innovations de gestion des déchets ;
- Caractérisation et des déchets.

2.4.8.2. Mesures d'accompagnement modalités opérationnelles du programme 215

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions, il est nécessaire de prendre les mesures d'accompagnement suivantes :

- Adopter et Vulgariser le Document de Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement ;
- Valider et Vulgariser les plans type de latrines en milieu institutionnel et public ;
- Disposer d'un guide de services d'assainissement.

2.4.9. Hypothèses, risques et les mesures de mitigation du programme 215

Tableau 21 : Risques et mesures d'accompagnement des actions du programme 215

	Action	Risques	Mesures d'accompagnement
1	Action 1 : Communication et sensibilisation des populations en matière d'hygiène et d'assainissement	Faible portage politique au plus haut niveau Insuffisance des financements	Engager des champions Plaidoyer en faveur du programme
2	Action 2 : Accès à l'assainissement	Faibles capacités d'intervention du privé L'inaccessibilité dans les zones d'insécurité	Renforcement de capacités Développer le NEXUS-humanitaire-paix développement
3	Action 3 : Gestion des déchets	Faible portage politique au plus haut niveau Insuffisance de financement des acteurs	Elaboration d'une stratégie de gestion des déchets et son plan d'actions Elaboration et mise en œuvre des textes réglementaires pour la gestion des déchets Accompagnement des acteurs par les projets Appuis à l'organisation et à l'opérationnalisation des filières de gestion des déchets

2.4.10. Programmation financière du programme 215

2.4.10.1. Programmation des dépenses par action du programme 215

Tableau 22 : Programmation financière par action du programme 215

Programmes 215	2025	2026	2027
Action 1 : Communication et sensibilisation des populations en matière d'hygiène et d'assainissement	505 000 000	596 053 224	1 006 009 577
Action 2 : Accès à l'assainissement	1 525 900 155	1 554 101 077	2 633 919 538
Action 3 : Gestion des déchets	15 000 000	15 830 283	28 032 967
Total général	2 045 900 155	2 165 984 584	3 667 962 082

Le programme 215 réparti en trois (3) actions a été évalué à 7 879 846 821 FCFA pour les années 2025, 2026 et 2027 tenant compte des ressources de l'Etat uniquement.

2.4.10.2. Programmation des dépenses par catégories du programme 215

Tableau 23 : Programmation financière par catégorie de dépense du programme 215

Programmes 216	2025	2026	2027
Personnel	205 761 009	213 551 052	221 341 095
Biens et services	0	0	0
Transfert	5 000 000	15 715 449	16 994 623
Investissements	1 835 139 146	1 936 718 083	3 429 626 364
<i>Sur ressources internes</i>	1 835 139 146	1 936 718 083	3 429 626 364
<i>Sur ressources externes</i>	0	0	0
Total	2 045 900 155	2 165 984 584	3 667 962 082

En 2025, il est prévu 5 000 000 FCFA en titre 4 (transfert) pour l'organisation de la journée mondiale de lavage des mains. Toutes les dépenses et investissements sont prévus sur les ressources internes.

2.5. PROGRAMMATION FINANCIERE GLOBALE PAR CATEGORIE

Le tableau 24 fait synthèse de la programmation globale du MHA/E pour les années 2025, 2026 et 2027.

Tableau 24 : Programmation financière globale par catégorie

Programmes 216	2025	2026	2027
Personnel	7 609 454 163	7 945 750 101	8 317 112 086
Biens et services	482 729 342	518 865 809	544 209 100
Transfert	311 615 695	380 549 805	409 382 265
Investissements	82 727 750 357	111 016 090 738	111 876 952 871
<i>Sur ressources internes</i>	21 104 469 524	28 321 666 956	37 051 621 487
<i>Sur ressources externes</i>	61 623 280 833	82 694 423 782	74 825 331 384
Total	91 131 549 557	119 861 256 453	121 147 656 322

2.6. DIFFICULTES & RECOMMANDATIONS

Les principales difficultés identifiées sont les suivantes :

- Non effectivité de l'approche budget programme
- Insuffisance des ressources humaines ;
- Stock d'arriérés considérables pour paiement des travaux exécutés et réceptionnés ;
- Retard dans l'obtention des ANO au niveau de certains projets ;
- Retard dans les paiements des décomptes ;
- Faible libération des crédits surtout liés aux investissements ;
- Délais de passation des marchés relativement longs.

Pour solutionner ces difficultés, les recommandations suivantes sont formulées :

A l'endroit du Ministère de l'Economie et des Finances :

- Apurer les arriérés des prestataires ;
- Faire des libérations conséquentes ;
- Payer dans le délai les décomptes ;
- Renforcer davantage les capacités des acteurs sur l'approche budget-programme.

A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers :

- Réduire les délais de traitement des ANO.

CONCLUSION

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2025-2027 a été élaboré en tenant compte du contexte macroéconomique du pays. Ce contexte est caractérisé par la persistance des facteurs exogènes pesants. Il s'agit entre autres de l'insécurité et du changement climatique.

Ce DPPD est élaboré sur la base des financements des conventions signées entre les coopérations et le Gouvernement du Niger. Il est évalué sur la période 2025-2027 à **trois cent trente-deux milliards cent quarante millions quatre cent soixante-deux mille trois cent trente-deux (332 140 462 332) francs CFA.**

ANNEXES

Annexe I : Cadre logique par Programme

Tableau 25 : Cadre logique du Programme 216

Hierarchie des objectifs	Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Objectif du programme 216 : Assurer le fonctionnement régulier du ministère	Effet 1 : L'amélioration de la performance du secteur.	Taux d'exécution physique du programme	Rapport MHAE	<ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité des ressources financières ; • Une bonne gestion des ressources humaines et matérielles ; • Une meilleure coordination des programmes ; • Une meilleure communication entre tous les acteurs.
	Effet 1.1 Objectif action 1 : Renforcer les capacités des ressources humaines	Taux d'agents formés	Rapport MHAE	
	Produit 1.1: Etat nominatif du personnel actualisé et paiement des traitements et salaires par billetterie et virements bancaires	Etats de paiement émargés	Rapport MHAE	
	Produit .1.2 : les capacités techniques des ressources humaines sont renforcées	Nombre d'agents formés	Rapport MHAE	
	Effet 1.2 Objectif action 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources	Durée moyenne d'exécution des commandes et travaux	Rapport MHAE	
	Produit.2.1 : les besoins en matériel sont couverts	Types de matériels acquis	Rapport MHAE	
	Produit.2.1 : Les bureaux des services déconcentrés sont construits	Nombre des bureaux construits	Rapport MHAE	
	Effet 1.3 Objectif action 3 : Assurer le suivi et la visibilité du ministère.	Nombre des rapports de suivi produits	Rapport MHAE	
	Produit.3.1 : 3 missions d'inspection sont réalisées	Nombre de missions d'inspection réalisées	Rapport MHAE	

Hierarchie des objectifs	Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
	Produits 3.2. : Fête Nationale de l'Arbre organisée	Fête Nationale de l'Arbre réalisée	Rapport MHAE	<ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité des ressources financières ; • Une bonne gestion des ressources humaines et matérielles ; • Une meilleure coordination des programmes ; • Une meilleure communication entre tous les acteurs
	Produit 3.3 : Journées mondiales en lien avec l'Environnement organisées	Nombre de journées organisées	Rapport MHAE	
	Produit 3.4 : Textes réglementaires d'application relatifs au secteur sont élaborés et vulgarisés	Nombre de textes	Rapport MHAE	
	Produit 3.5 : Mission des décideurs est réalisée	Nombre de mission	Rapport MHAE	
	Produit 3.6 : Stratégie de communication est vulgarisée	Stratégie de communication est vulgarisée	Rapport MHAE	
	Produit 3.7 : Missions de suivi et évaluation des activités des programmes sont réalisées	Nombre des missions suivi-évaluations	Rapport MHAE	
	Produit 3.9 : Réunions de programmation sur le DPPD et PAP sont organisées	Nombre des réunions sur le DPPD et PAP tenues	Rapport MHAE	
	Produit 3.10 : Nouveaux dossiers de projets sont élaborés	Nombre de dossiers de projets	Rapport MHAE	
	Produit 3.12 : Revue du secteur est organisée	Une revue annuelle	Rapport MHAE	
	Produit 3.13 : Stratégie de collecte des données statistiques est mise en œuvre	Nombre de mission de collecte de données	Rapport MHAE	
	Produit 3.14 : Missions d'audit des impacts	Nombre de missions d'audit des impacts environnementaux	Rapport MHAE	

Hiérarchie des objectifs	Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
	environnementaux des projets et programmes sont réalisées			
	Produit 3.15 : Mission d'inspection environnementale est effectuée	Nombre des missions d'inspection environnementale	Rapport MHAÉ	

Tableau 26 : Cadre logique du Programme 214

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
Effet 1 : La disponibilité et la gestion durable de l'eau pour tous sont assurées	Taux d'accès des ménages au service optimal d'eau potable (milieu rural) Taux d'accès des ménages au service basique d'eau potable (milieu rural) Taux d'accès des ménages au service optimal d'eau potable (milieu urbain) Taux d'accès des ménages au service basique d'eau potable (milieu urbain)	Rapport annuel MHA/E	Stabilité politique Cohésion sociale Ressources financière, humaine disponibles et suffisantes Contribution bénéficiaires des réalisations
Effet 1.1 : l'accès universel et équitable à l'eau potable pour tous, à un coût abordable en milieu rural est assuré	Taux d'accès théorique	Enquêtes Rapport annuel de performance	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Effet 1.2 : l'accès universel et équitable à l'eau potable pour tous, à un coût abordable en milieu urbain est assuré	Taux de desserte en eau potable		Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Effet spécifique 1.3: Suivi/connaissance et gestion des ressources en eau améliorés	Taux de contribution des ressources domestiques aux dépenses sectorielles		

Tableau 27 : Cadre logique du Programme 208

Hierarchie des objectifs	Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
Objectif du programme 208 : Améliorer la gestion des bases productives dans un contexte de changement climatique	Effet 1 : la gestion durable des bases productives est assurée	Proportion des superficies des terres dégradées réduite	Rapport d'exécution budgétaire du P 208	<ul style="list-style-type: none"> - Maitrise de la technique d'évaluation du carbone séquestré - L'abandon des sites - Les conflits fonciers - L'insécurité - Insécurité - Absence des plans d'aménagement et de gestions des aires protégées/Plans d'affaires
		Taux de carbone séquestré		
	Effet 1.1 Objectif action A1 : Récupérer les terres agricoles, sylvicoles et pastorales	Rendement des terres agricoles récupérées	Rapport DGDT/F	
		Rendement des terres pastorales récupérées		
	Produit 1.1 : Cartes d'occupation des terres dégradées	Nombre de cartes d'occupation des terres dégradées éditées	Rapport DGDT/F	
	Produit 1.2 : 8750 ha des terres agricoles traitées	Nombre d'ha agricoles traités	Rapport DGDT/F	
	Produit 1.3 : 2382 ha des terres sylvicoles traitées	Nombre d'ha sylvicoles traités	Rapport DGDT/F	
	Produit 1.4 : 23100 ha des terres pastorales traitées	Nombre d'ha terres pastorales traitées	Rapport DGDT/F	
	Produit 1.5 : 3425 ha de dunes traitées	Nombre d'ha de dunes stabilisées	Rapport DGDT/F	
	Produit 1.6 : 33167 ha de RNA réalisées	Nombre d'ha de RNA réalisés	Rapport DGDT/F	
	Produit 1.7 : 4575 ha des plantes envahissantes terrestres traitées	Nombre d'ha de plantes envahissantes terrestres traités	Rapport DGDT/F	
	Produit 1.8 : 6 pépinières régionales réhabilitées	Nombre de pépinières régionales réhabilitées	Rapport DGDT/F	
	Produit 1.9 : Sites aménagés	Nombre de sites aménagés	Rapport DGDT/F	
	Produit 1.10 : 1 évaluation nationale des sites restaurés dans les 8 régions	Evaluation nationale des sites restaurés réalisées	Rapport DGDT/F	
	Produit 1.11 : 1500 tonnes de semences forestières (ligneuses et herbacées) récoltées	Quantité des semences forestières (ligneuses et herbacées) récoltées	Rapport CNSF	
	Produit 1.12 : 1500 tonnes de semences est réalisée	Quantité des semences conservées	Rapport CNSF	
	Produit 1.13 : 10 groupements de collecteurs encadrés	Nombre de groupements de collecteurs encadrés	Rapport CNSF	
	Produit 1.14 : Mission de suivi écologique réalisé	Nombre de missions de suivis écologiques	Rapport CNSEE	
	Effet 1.2 Objectif action A2 : Préserver et valoriser la diversité animale et végétale des écosystèmes	Taux d'évolution de la production piscicole	Rapport DFC/AP	
		Taux d'évolution de la population des girafes		
Produits 2.1 : Tonnage bourgou	Quantité de bourgou	Rapport DFC/AP		
Produits 2.1 : La mission de Suivi écologique des aires protégées et des zones cynégétiques est réalisée	Nombre de mission de suivis écologiques	Rapport DFC/AP		

Hierarchie des objectifs	Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
	Produits 2.3 : Appui au dénombrement des hippopotames	Nombre d'appui	Rapport DFC/AP	- Faible concertation entre acteurs
	Produits 2.4 : 100 ha de plans et cours d'eaux faucardés	Nombre d'ha faucardés	Rapport DPA	
	Produits 2.5 : 13 mares empoisonnées (650 ha)	Nombre de mares empoisonnées	Rapport DPA	
	Produits 2.6 : Appui à la collecte des données statistiques réalisé	Appui à la collecte des données statistiques réalisé	Rapport DPA	
	Produits 2.7 : Soutien au festival des civilisations du fleuve (rallye fluvial, etc.)	Nombre d'appui	Rapport DFC/AP et DPA	
	Effet 1.3 Objectif action A3 : Assurer la surveillance et la protection de l'environnement	Taux de braconnage	Rapport DPE/EM	- Insécurité - Insuffisance des équipements adéquats pour les équipes en charge de la police forestière
		Taux d'exploitation illégale des ressources forestières		
	Produits 3.1 : 2 missions de contrôle des équipements militaires et recettes réalisées	Nombre de missions de contrôle réalisées	Rapport DPE/EM	
	Produits 3.2 : 4527 km de bande pare-feu ouverts	Nombre de km de bande pare-feu	Rapport DPE/EM	
	Produits 3.3 : Missions inopinées d'inspection des plateformes des déchets dangereux et des magasins de stockage de produits chimiques	Nombre d'inspections effectuées	Rapport DNE/PR	
	Produit 3.4 : Popote sur les postes de contrôle d'entrée des villes et des permanences assurée	Nombre de postes entretenus	Rapport DPE/EM	
	Effet 1.4 Objectif action A4 : Renforcer la résilience des populations et l'atténuation face aux effets des variabilités et changements climatiques	Taux d'adoption des technologies d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques de la CDN	Rapport DRR/ACC	
	Produit 4.1 : Technologie d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques vulgarisées	Nombre de technologies d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques de la CDN vulgarisés	Rapport DRR/ACC	
	Produit 4.3 : Appui à la mise en œuvre de la CDN	Nombre d'appui	Rapport DRR/ACC	
	Effet 1.5 Objectif action 5 : Promouvoir l'économie verte et valoriser les Produits Forestiers Non Ligneux	Part de l'économie verte dans les ménages	DPEV/DCV	- L'inaccessibilité des ressources financières pour les acteurs œuvrant dans les filières sur les PFNL
		Taux d'amélioration du revenu des ménages		
	Produit 5.1 : Semaine des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) organisée	Semaine organisée	Rapports DPEV/DCV	

Hiérarchie des objectifs	Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
	Effet 1.6 Objectif action 6 : Améliorer les capacités opérationnelles de la Force des Eaux et Forêts	Taux des agents équipés en matériel militaire	Rapports Chef de Corps	- Non disponibilité et l'inaccessibilité des ressources financières
	Produit 6.1 : Acquérir des Equipements et matériels militaires	Nombre d'armes acquis	Rapports DPE/EM	
	Produit 6.2 : Acquérir des paquetages militaires	Nombre de paquetages militaires acquis	Rapports DPE/EM	
	Produit 6.3 : Acquérir la logistique et matériel de communication militaire	Nombre de kits logistiques et de matériel acquis	Rapports DR/GC/EF	

Tableau 28 : Cadre logique du Programme 215

Hiérarchie des Objectifs	Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Objectif 1 : Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats	Effet 1 : L'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats est assuré	Taux d'accès des populations aux services basiques d'assainissement Taux de défécation à l'air libre	Enquête INS	Mobilisation du financement assuré tel que programmé/Mobilisation des compétences requises/environnement favorable (sécurité, changement climatique, ...)
Objectif 1.1 : Améliorer les pratiques d'hygiène et d'assainissement à travers le changement positif de comportement des populations et le marketing de l'assainissement:	Effet 1.1 : les pratiques d'hygiène et d'assainissement à travers le changement positif de comportement des populations et le marketing de l'assainissement sont améliorées	Taux de défécation à l'air libre	Enquête INS	
Objectif 1.2 : Améliorer l'accès à l'assainissement des formations sanitaires, des établissements scolaires et des autres lieux publics	Effet 1.2 : l'accès à l'assainissement des formations sanitaires, des établissements scolaires et des autres lieux publics en milieu rural est amélioré	Taux d'accès aux services d'assainissement	Enquête INS	

Annexe II : Tableau des emplois rémunérés affectés par programme

Tableau 29 : Tableau des emplois affectés au programme 216

Catégories	2025	2026	2027
A	267	264	259
B	105	102	96
C	29	29	26
D	141	141	140
Auxiliaires	129	127	124
Total	671	663	645

Tableau 30 : Tableau des emplois affectés au programme 214

Catégories	2025	2026	2027
A	55	52	50
B	7	6	6
C	1	1	1
D	0	0	0
Auxiliaires	16	16	15
Total	79	75	72

Tableau 31 : Tableau des emplois affectés au programme 208

Catégories	2025	2026	2027
A	406	406	406
B	366	366	366
C	359	359	359
D	426	426	426
Auxiliaires	130	130	130
Total	1687	1687	1687

Tableau 32 : Tableau des emplois affectés au programme 215

Catégories	2025	2026	2027
A	19	19	16
B	0	0	0
C	0	0	0
D	0	0	0
Auxiliaires	6	6	6
Total	25	25	22

Annexes III : Liste des Etablissements Publics rattachés

Num	Intitulé	Nature	Montant n+1	Montant n+1	Montant n+1
1					
2					
3					
n					

Annexes IV : PIE

Secteur	Intitule du projet/programme	Sources de financement	Type de financement	Coût projet	Prévision de dépenses dans LF 2024	Exécution au 30 juin de l'année en cours	Prévisions de dépenses 2025
Environnement (GDTE)	Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP)	IDA	Crédit	150 millions USD	16 765 034 322	5 556 774 589	21 420 000 000
Environnement (Faune)	Promotion de la production agricole durable et de la conservation des espèces clés pour la biodiversité par la restauration des terres et l'utilisation efficace des écosystèmes dans le Dallol Bosso et ses environs (PROSAP/COKEBIOS)	PNUE	Don	2 420 096,00 USD (1 432 696 832 FCFA)	480 000 000	294 174 953	361 718 732
Environnement (GDTE)	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes Oasiens Nord Niger (PGIEO-NN)	FEM	Don	4 596 588 USD	928 714 856	149 071 380	1 239 034 179
Environnement (GDTE)	Projet de Gestion Durable des Terres (PGDT)	PNUD	ANR	3 182 624 157 FCFA	450 000 000	166 713 638	395 000 000
Environnement (Faune)	Projet Regional (Adapt-Wap) Integration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari	OSS	Don	1 842 140 \$US (1 105 284 000 FCFA)	167 622 425	192 244 178	528 111 828
Environnement (Faune)	Projet de Gestion Durable de la Biodiversité et des Aires Protégées (PGDB/AP)	PNUD	Don	Entre 300 à 400 millions de FCFA par an	377 956 000	117 557 019	475 000 000
Environnement (GDTE)	Local Climate Adaptive Living Facility (LoCAL Niger II)	UNCDF	Don	650 000 Dollars US (400 000 000 FCFA) par an	400 000 000	180 000 000	580 222 000
Hydraulique et Assainissement	Projet BID UEMOA d'hydraulique et assainissement en milieu rural	BID	Prêt	6 250 000 000 FCFA	3 734 338 203	1 076 853 760	
		Etat du Niger		575 000 000 FCFA	118 764 971	26 139 940	
		UEMOA	ANR	35 000 000 FCFA	10 000 000	18 000 000	
Hydraulique et Assainissement	Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) Composante Niger	FAD, FEM/ABN, GCF, Etat du Niger	Don, Emprunt, Contrepartie	13 526 000 000 FCFA	4 766 620 000	244 214 165	4 817 993 000
Hydraulique et Assainissement	Projet d'Alimentation en Eau Potable de Centres Semi-Urbains au Niger	BADEA, Etat du Niger	Emprunt, Contrepartie	7 121 718 696 FCFA	1 443 411 156		300 000 000
Hydraulique et Assainissement	Programme d'Appui Hydraulique Rurale au Secteur Eau et Assainissement (PHRASEA)	DDC	ANR	15 100 000 CH. F environ 9,815 milliards de FCFA	3 525 875 445		3 490 857 214

Secteur	Intitule du projet/programme	Sources de financement	Type de financement	Coût projet	Prévision de dépenses dans LF 2024	Exécution au 30 juin de l'année en cours	Prévisions de dépenses 2025
Hydraulique et Assainissement	Projet de réalisation d'infrastructures d'Alimentation en Eau Potable et d'ouvrages d'assainissement liquide dans la région de Tillabéri (Projet Hydraulique Villageoise dans la Région de Tillabéri)	AFD	Prêt	4 781 738 187 FCFA	4 781 738 187	442 931 274	3 710 471 503
Hydraulique et Assainissement	Projet d'extension et de renforcement du système d'alimentation en eau potable des trois chefs-lieux des régions de Maradi, Dosso et diffa en république du Niger	BIDC	Emprunt	32 602 500 000 FCFA	6 946 000 000	0	9 261 333 333
		Etat du Niger	FC	2 127 500 000 FCFA	0	0	526 989 641
Hydraulique et Assainissement	Projet de Construction de la 3ème Usine d'Eau de Niamey	BEI	Prêt	68 875 485 000 FCFA	223 874 000	0	22 665 218 000
		AFD	Prêt	26 238 280 000 FCFA	1 017 887 000	0	8 406 797 667
		Invest International nl	Prêt	19 678 710 000 FCFA	0	0	6 559 570 000
		Banque Mondiale	Prêt et Don		4 833 329 000	0	6 722 223 667
Hydraulique et Assainissement	Projet d'Appuis aux Services d'Eau Potable et d'Assainissement Résilients en Milieu Rural (PASEPAR-MR) dans les régions de Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder	FAE	Don	4 779 237 EUROS	3 134 973 965	0	900 000 000
		FAD	Don	2 463 580 EUROS	1 616 002 546	0	500 000 000
		Etat du Niger	Contrepartie	397 773 EUROS	260 921 984	0	5 000 000
Hydraulique et Assainissement	Projet d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Rural (PAEP-MR)	BOAD	Emprunt	11,236 milliards de FCFA	11 017 466 258	0	4 973 552 925